



N° 13
JUIN 2011

L'ET NCELLE

QUE CE SOIT CELLE DE L'INTELLIGENCE, INDISPENSABLE POUR COMPRENDRE CE QUE NOUS VIVONS OU SUBISSONS, OU CELLE DONT ON A BESOIN POUR ALLUMER LES FEUX DE LA COLERE QUAND ELLE SE FAIT NECESSAIRE.

SOMMAIRE

- (p. 1) Editio
- (p. 2) Délai de route, congé maladie : défendez vos droits !
- (p. 3)
- (p. 4) Chefs de services hors la loi – Travaux à Meaux : de qui se moque t'on ?
- (p. 5) SIE dans la tourmente – Saisie des 2042 : record du monde battu dans le 77
- (p. 6) Rencontre avec le nouveau DDFIP – Une retraite bien méritée pour Pierre – Hervé, notre camarade

RESERVEZ CETTE DATE !

JEUDI 30 JUIN 2011

**ASSEMBLEE GENERALE DE LA
SECTION CGT FINANCES
PUBLIQUES DE SEINE-ET-MARNE**

« Il faut tourner quatre fois sa langue dans sa bouche avant de parler »

On voudra bien nous excuser de dénaturer ici un proverbe connu de tous. Encore qu'on pourrait s'interroger sur la raison qui a conduit dans la version originale de ce proverbe à faire le choix du chiffre sept. A l'évidence, quatre tours de langue semblent devoir suffire pour se donner un délai de réflexion correct afin d'éviter de prononcer des propos pour le moins hasardeux.

Cette réflexion nous est venue à la lecture d'un article de l'édition seine-et-marnaise du Parisien du 4 mai 2011 relatant la conférence de presse de la DDFIP 77 sur la campagne IR. Selon le directeur du pôle de gestion fiscale, qui s'est attribué le statut de VRP en chef de la télé-déclaration, cette dernière aboutit à « **quatre fois moins d'erreurs pour le télédéclarant que par la déclaration manuelle.** »

Quatre fois moins d'erreurs ? On a eu beau chercher dans le kit de communication fourni par la Direction Générale aux directions départementales pour alimenter leur campagne de communication externe, on n'a pas trouvé trace d'une telle affirmation. Il faut donc penser que cette puissante réflexion trouve sa source dans une analyse de la saisie des déclarations en Seine-et-Marne qui aurait ainsi révélé que les agents seine-et-marnais de la DGFIP sont quatre fois plus mauvais que les contribuables en matière de saisie des déclarations. On ne doute pas que la Direction publiera les résultats de cette enquête ou audit.

A défaut, les agents des CDI et SIP, mais aussi tous ceux qui dans les différents services de la DGFIP s'évertuent à faire un travail de qualité alors qu'on leur en retire année après année les moyens, seront en droit de considérer que ce genre de propos constitue un dénigrement mal venu de leur travail.

Sur près de 500 000 déclarations saisies par les agents, il y a, sans doute des erreurs. Mais, au fait, qui pousse à une saisie à l'emporte-pièce, à « l'aveugle » ? Qui nous rabat les oreilles sur les risques susceptibles d'affecter nos missions et ferme les yeux sur l'utilisation dévoyée d'auxiliaires saisissant à tour de bras, sans rien y comprendre, des déclarations comme on enfle des perles ?

« Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage » dit un autre proverbe qu'il serait peut être bon de méditer.



TEMPS DE TRAJET, CONGES MALADIE

FAITES RESPECTER VOS DROITS !

De nombreux fonctionnaires et en particulier les agents de la DGFIP se sont souvent trouvés confrontés à la difficulté voire plus souvent à l'impossibilité de prendre ou de reporter leur congés annuels à l'occasion de leur départ en congé maladie qu'il s'agisse d'un congé maladie ordinaire, de longue maladie (CLM) ou de longue durée (CLD) couvrant la période de fin d'année.

Par ailleurs, les règles actuelles rendent impossible l'ouverture et l'alimentation d'un compte épargne temps pendant un CLM ou un CLD.

Les congés acquis en début d'année ou même pendant la période de congé maladie en fin d'année étaient donc perdus à concurrence de l'alimentation du CET et de la règle de report de 5 jours maximum.

Au niveau national, la CGT avait alerté à de multiples reprises l'administration de l'absurdité des dispositions juridiques avec une contradiction dans le droit statutaire entre droit d'acquisition de congés annuels en période de congé maladie et la restriction statutaire rendant impossible le fait de faire valoir ce droit.

Sur ce point, la Cour de Justice de l'Union Européenne s'est prononcée très clairement dans son jugement du 20 janvier 2009 et, en France, la Cour de Cassation a confirmé ce jugement par un arrêt du 24 février 2009.

Transposée aux fonctionnaires, cette jurisprudence implique que les congés annuels des fonctionnaires acquis en période de congé maladie ne peuvent être prescrits au motif des règles de report propres à chaque administration. Soit il y a paiement de ces congés annuels, soit ces congés sont reportés sur l'année suivante.

Dans une circulaire Fonction Publique du 22 mars 2011, l'administration a choisi de préconiser à toutes les directions ministérielles le report systématique de ces congés annuels acquis en période de congé maladie.

La CGT Finances Publiques a demandé à la direction générale la déclinaison immédiate de cette circulaire dans une circulaire propre à la DGFIP et relative aux règles sur le temps de travail.

En cas de difficulté pour faire valoir votre droit, n'hésitez pas à prendre contact avec les représentants locaux de la CGT.

TEMPS DE TRAJET

L'APPLICATION DU DROIT DOIT ETRE LA MEME SUR TOUS LES SITES

Notre section syndicale est régulièrement saisie par des agents qui rencontrent, dans certains services, des difficultés pour faire prendre en compte dans leur temps de travail les temps de déplacement imposés par une obligation professionnelle.

Il en est ainsi notamment pour les temps de trajet relatifs à des actions de formation professionnelle, des réunions.....

Or, les refus opposés par certains chefs de service à cette demande des agents est illégale. La rédaction de l'article 2 du décret du 25 août 2000 est de ce point de vue sans ambiguïté : un temps de trajet dès lors qu'il est imposé par l'administration à un agent qui n'est pas libre de vaquer durant celui-ci à ses occupations personnelles constitue du temps de travail.

Cette prise en compte des temps de trajet dans le temps de travail se pose notamment à l'occasion de déplacements de courte durée d'une résidence à une autre. Il en est ainsi, par exemple, pour des actions de formation professionnelle ou des réunions qui se tiennent sur la demi-journée.

Si le temps de trajet domicile/lieu de travail, ce dernier étant dans les cas précédemment évoqués constitué par le lieu de la formation ou de la réunion, ne constitue pas du temps de travail, par contre le retour (dans le cas d'une formation ou d'une réunion se tenant sur la matinée) du lieu de la formation ou de réunion sur la résidence de travail constitue du temps de travail qui doit faire l'objet, dans le cadre du système des horaires variables, d'une compensation sous forme de réintégration horaire.

La CGT Finances Publiques 77 est intervenue lors du CTPD du 10 mai 2011 pour demander qu'une note clarifie cette question et mette ainsi fin aux discriminations dont des agents sont l'objet dans certains services. La Direction s'est opposée à cette demande mais à indiquer qu'elle ferait un rappel des règles en la matière à tous les chefs de service. La CGT veillera à ce que cela soit suivi d'effet.



GREVE DU 31 MAI LA SEINE ET MARNE EN POINTE

Avec 17,6 % de grévistes (264 agents) le 31 mai, la DDFIP 77 se situe largement au dessus du taux national (9,8 %) et réalise le meilleur « score » de la région Ile-de-France.

Ces taux doivent être appréciés en tenant compte qu'il n'y avait pas d'appel national intersyndical à la grève et qu'en Seine-et-Marne, seuls la CGT et le SNUI/SUD ont clairement appelé à la grève.

Ils ne reflètent pas le mécontentement, sinon l'exaspération, qui grandit de jour en jour dans tous les services.

Mais les résultats de la grève dans le 77, très inégaux d'un service à un autre, montrent que sous les cendres de la colère retenue couve le feu de la révolte. Dans plus d'une dizaine de services, le taux de grévistes s'est échelonné de 30 à plus de 70 %, la palme revenant au CDI-SIE de Nemours avec 73,9 % de grévistes. Faut-il s'en étonner ? Non, car c'est dans ce genre de structure que les personnels vivent au quotidien l'enfer des aberrations des fusions de tout genre.

QUAND LES AUXILIAIRES SAISISSENT PLUS VITE QUE LEUR OMBRE ...

LE RECORD DU MONDE DE SAISIE DE 2042 A ETE BATTU

Il est des Services Des Impôts des Particuliers en Seine et Marne où les responsables utilisent des auxiliaires pendant la campagne d'impôt sur le revenu. Jusque là, rien de bien original.

Depuis très longtemps, des auxiliaires sont employés durant cette période de pointe pour ouvrir les enveloppes, classer les déclarations...

Or, cette année certains responsables de SIP, pour compenser les manques criants d'effectifs, font saisir des 2042 à des auxiliaires à tours de bras !

Et comme le traitement d'une 2042 ne s'invente pas, ces jeunes auxiliaires, qui n'ont jamais vu une déclaration de revenus de leur vie font des erreurs...

Sur un SIP de Seine et Marne, 2 auxiliaires ont même battu le record du monde du nombre de 2042 saisies en une journée : Plus de 950

Même des déclarations NPAI ont été saisies !!!

Si le taux de saisi est atteint, qu'en sera-t-il du contentieux ???

On marche vraiment sur la tête à la DGFIP.

Jusqu'où sommes-nous prêts à aller pour atteindre des objectifs ?

Devons nous accepter que des chefs de service « s'assoient » sur la déontologie et dépassent sans cesse les limites, alors même que le DG confirme une pause dans la course aux indicateurs...

QUI A OSE ECRIRE CELA ?

« La période d'août à décembre est plus éprouvante pour les agents chargés de l'accueil, car la gestion du flux constant, est réalisée sur une plus longue période, avec des pointes de charges proches des échéances des 15 septembre, 15 octobre, et 15 novembre.

La sortie des rôles IR au 15 août est génératrice de difficultés dans les services, compte tenu de la faiblesse des effectifs liés aux congés d'été.

Les relations avec les usagers sont aussi plus tendues car elles concernent majoritairement le paiement de l'impôt même si une question d'assiette est l'objet de la demande.

L'accueil reste le point névralgique de la relation à l'usager, et les agents sont quelquefois réticents à assumer cette fonction même au titre des renforts.

Aucune reconnaissance particulière n'est allouée comme une majoration particulière dans la notation ou encore une bonification indemnitaire sous forme de NBI.

Enfin, certains agents d'accueil ne peuvent même pas bénéficier des horaires variables comme leurs collègues de secteurs, compte tenu des contraintes des heures d'ouverture (6H par jour) et de la gestion des files d'attente même si les portes sont fermées après 12H ou 16H.

L'attention est quasi-permanente, et les pauses quasi inexistantes en période d'échéance. »

Il ne s'agit pas d'un constat syndical mais tout simplement d'un extrait du compte-rendu fait par la DDFIP du Var à d'un groupe de travail sur l'accueil créé à la demande des syndicats !

En Seine-et-Marne aussi, les syndicats ont obtenu la mise en place d'un groupe de travail sur l'accueil dont nous avons rendu compte de la première réunion dans notre précédent numéro. Les réunions se poursuivent. Nous en rendrons compte dans un prochain numéro.

A TOUT MOMENT, DES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES 77 !

www.financespubliques.cgt.fr/77

☛ **La liste des représentants de la CGT au Comité Technique Paritaire Départemental**

☛ **La liste des élus en CAPL (filiale fiscale et filiale publique) de la CGT**

☛ **La liste des représentants de la CGT au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS)**

☛ **Les compte rendus :**

- **du Comité Technique Paritaire Départemental**
- **du Comité Départemental d'Action Sociale**
- **du Comité Hygiène et sécurité**

et beaucoup d'autres informations....



QUAND LES CHEFS DE SERVICES SONT HORS LA LOI !

Soit certains chefs de services empêchent sciemment « leurs agents » de bénéficier de leurs droits à récupération d'horaires variables, soit ces derniers ne connaissent pas la Circulaire du 10/12/2010 sur les règles de vie quotidienne dans les services déconcentrés de la DGFIP (temps de travail et autorisations d'absence).

En voici donc un extrait :

« Dans les limites compatibles avec le bon fonctionnement du service, le crédit ou le débit peut être utilisé pendant les plages fixes pour permettre à l'agent de s'absenter dans la limite de deux demi-journées ou d'une journée par mois. Ces absences peuvent s'ajouter au repos hebdomadaire, à un congé ou à un jour ARTT.

Ces récupérations peuvent être utilisées, au choix de l'agent :

- lorsqu'il a constitué un crédit horaire suffisant ;
- par anticipation en constituant le crédit horaire postérieurement. Cette possibilité d'anticipation ne peut en aucun cas permettre à un agent de se trouver en débit horaire supérieure à 12 heures en fin de mois.

Il appartient aux responsables des unités administratives, comme en matière de congés annuels, de prendre les dispositions utiles pour qu'une présence suffisante soit assurée, tout particulièrement pendant les jours et heures de réception du public. La demande de récupération doit ainsi être déposée un jour ouvré à l'avance auprès du responsable du service. »

Nous avons à de trop nombreuses reprises été alertés par des agents de services de la DDFIP 77 sur ce sujet.

Nous avons à de trop nombreuses reprises signalé ces faits à notre direction.

Nous exigeons de M.DAHAN, nouveau DDFIP 77 une mise au point à l'ensemble des chefs de services de notre direction (fort heureusement, seule une minorité de responsables agit de la sorte, mais c'est déjà trop)

Non, Madame la Trésorière de, non Monsieur le Trésorier de, non Monsieur le comptable du SIE de, vous ne pouvez plus agir de la sorte et bafouer les droits des personnels.

TRAVAUX A MEAUX

DE QUI SE MOQUE T'ON ?

A MEAUX, depuis le 15 mars les travaux ont commencé au rez-de-chaussée.

L'accueil s'est fait à la Recette des Finances, situé à 100 m de l'entrée principale : pratique pour les agents et ..les usagers.

Du coup, on est passé d'un espace pouvant recevoir 50 personnes, où l'on entendait et pouvait répondre aisément aux contribuables et où les tickets étaient imprimés par une machine (avec affichage sur un écran par le biais du gestionnaire de file) àun endroit réduit pouvant recevoir à peine 10 personnes maximum, avec des guichets équipés de vitre blindée, et des tickets délivrés manuellement (style Loterie à qui perd-gagne) par un agent supplémentaire.

On a donc reçu dans des conditions déplorables et en étant obligé de crier pour se faire entendre !

Parallèlement, un accueil directionnel s'est fait au beau milieu des travaux, au rez-de-chaussée, dans la poussière, le bruit des machines et les odeurs de peinture

Depuis début mai, l'accueil se fait de nouveau au RDC, un peu comme si les travaux étaient terminés. Mais : pas de chauffage ou presque, peu de place derrière la banque d'accueil.

Mais les travaux ont continué sur les plateaux : abattage de cloison, mise aux normes électriques, avec le flot de déménagement en cascade des services que cela entraîne.

Et tout ça, à une période de saisie des déclarations, et d'appels téléphoniques en nombre.

Décidément le bon moment pour les travaux !

A tout cela, la réponse de la Direction au CTPD du 10 mai futqu'elle ne s'en était pas rendu compte lors de ces passages aux guichets de la Recette des Finances . Décidément, nous n'avons pas les mêmes oreilles ! !

C'est peut-être pour cela qu'elle n'entend pas les doléances des agents ?

Quant aux travaux du RDC, ils ont continué dans l'espace Trésorerie situé juste derrière l'Accueil.

Et le comble fut atteint le 26 mai....la porte séparant l'Accueil de cet espace travaux est restée ouverte pendant qu'une cloison en plâtre était en train d'être démolie. En plus du bruit, la poussière a envahi tous les ordinateurs et les bureaux de la banque d'Accueil, jusque dans les armoires ...

Et comme cela ne suffisait pas , il y a eu aussi l'odeur du white spirit

Tout le monde a bien apprécié ces conditions de travail : les collègues mais aussi les usagers, et notamment ceux obligés de se déplacer munis d'une assistance respiratoire à oxygène !

Et les travaux ne sont pas finis

La direction assure que toutes les mesures nécessaires seront prises.

A surveiller de très, très, très près ! ! !



S.I.E. DANS LA TOURMENTE



J'sais pas vous, mais, dans mon SIE, j'ai de plus en plus souvent l'impression d'être dans une dimension parallèle, ou bien dans une espèce de jeu à la Lewis Carroll, dont plus personne ne comprend les règles mais auquel chacun essaie de participer sans savoir s'il y a quelque chose à gagner ou à perdre.

Dans un compte rendu d'un groupe de travail national qui se proposait de dresser un bilan de la mise en place des DD ou DRFIP, une illustration du désordre (pour rester poli) ambiant était donnée par les représentants de la CGT en faisant référence au nombre de notes à destination des SIE sorties en 2010 : 200. C'est presque une par jour travaillé. Et j'ai bien l'impression que ce record sera battu en 2011 car bien que je n'aie pas pris le temps (où l'aurais-je pris) de les compter, la cuvée 2011 s'annonce riche (au sens indigeste) et variée (au sens gloubi-boulga). Dans le meilleur des cas, j'en lis l'objet et s'il correspond par hasard à une question que je viens de rencontrer, je cherche la page concernée (merci PDF). Puis, je la colle dans un répertoire en faisant semblant de croire que je la lirai un jour.

Conversation qu'on pourrait entendre dans un SIE :

- Salut ! C.V.A.E¹. bien ?
- Ben non, tu vois, j'y arrive pas, Y a rien à IFER².
- Arrête un peu ta TASCOMédie³.

Mise en place laborieuse de la CVAE : c'est la 2^{ème} année et nos grands pontes se félicitent des résultats de 2010 mais 10 jours avant l'échéance, on nous informe que le délai doit être rallongé pour mettre en place le logiciel. Et pour un même impôt, les entreprises doivent utiliser deux modes de téléprocédures totalement différents : un pour télédéclarer, un autre pour télépayer.

Transfert du recouvrement de la CFE : un nouveau monde s'ouvre à nous, 2 ou 3 logiciels à connaître (REC, SISPEO, GEIDE...) , un mode de recouvrement (par voie de rôle) totalement différent de celui que l'on commençait à maîtriser (par AMR), des modes de paiement inusités jusqu'alors : TIP, prélèvement à l'échéance, mensualisation. De nouveaux amis : le Centre d'encaissement de Créteil, le Centres Prélèvement Service, le Service Liaison Recouvrement. Heureusement, nous aurons reçu une formation de 4 jours (recouvrement amiable) + 2 jours (recouvrement forcé) et nous ne serons pas encombrés par les

transferts d'emplois en provenance des SIP ou des Trésoreries (zéro prévu et même quelques suppressions pour certains SIE).

Je pourrai sans doute en rajouter mais il faut positiver. Rassembler l'ensemble des impôts professionnels au sein d'un même service est une démarche louable et certainement utile pour les entreprises. Encore faudrait-il qu'il soit humainement supportable, pour des équipes de plus en plus restreintes, d'accumuler une telle masse de connaissances, de méthodes de travail, d'échéances, d'outils informatiques, de documents à connaître. Tout en répondant aux demandes des entreprises qui subissent également cette « course à l'échalote » fiscale.

A l'impossible, nul n'est tenu.



¹ CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

² IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

³ TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales

RENCONTRE AVEC LE NOUVEAU DDFIP

ENCORE DES MOTS, TOUJOURS DES MOTS, LES MEMES MOTS..... ?

Vendredi 20 mai 2011, nous avons rencontré M. DAHAN, notre nouveau directeur départemental.

Son discours s'est voulu rassurant : priorité à un dialogue social loyal et constructif et à l'établissement d'une charte du dialogue social.

Il est conscient des problèmes rencontrés par les agents, mais il se doit d'appliquer les consignes nationales... !

Toutefois pas d'inquiétudes à avoir, il dispose de marges de manœuvres..... !

Par ailleurs, il souhaite rencontrer tous les agents du département sur les sites et instaurer une culture commune de la nouvelle direction.

Celle-ci passe par une pause dans les indicateurs, mais jusqu'à quand ?

Quant aux conditions de travail, il veut en tenir compte au delà du DUERP !

Tant mieux, mais dans quelles mesures, car de plus en plus de collègues n'en peuvent plus, les suppressions d'emplois les obligent à travailler à flux tendu, ils sont à bout de souffles ! Et ça va continuer encore et encore, c'est que le début ...!!!

« Travailler plus pour gagner plus » : de belles promesses, mais à quel prix ? Les indicateurs sont bons, mais en retour aucune augmentation de salaires, car il faut faire des économies... ! la preuve, on gèle nos salaires depuis des années et cela n'est pas fini !

Et pourtant certains s'en sortent mieux que d'autres : notre nouveau directeur a exigé une nouvelle voiture de fonction, l'ancienne étant à bout de souffle (150 000 km), mais il l'assure cet achat s'est fait dans le cadre de la « maîtrise des dépenses ».

Pierre VINCENT-ROYOL EST PARTI VERS UNE RETRAITE BIEN MERITEE

Pierrot, mon gosse, mon frangin, mon poteau,
Mon copain tu m' tiens chaud. Pierrot...

C'est sur ces quelques mots de cette chanson de Renaud Séchan, célèbre philosophe contemporain que je débute cet humble hommage au grand Pierre VINCENT-ROYOL parti à la retraite ce 3 juin 2011.

Pierre, quand il n'exerçait pas son devoir syndical était inspecteur des Impôts à la Brigade FI de SENART.

Le 1er avril 2011 fut son dernier jour d'activité avant la levée d'éclou qui, par le jeu de remises de peine (congrés, CET) interviendra finalement au matin du 3 juin 2011. C'est à cette date que Pierre est définitivement libéré du travail.

Fidèle militant de toujours, ou presque, Pierre fut secrétaire durant plus de 4 ans de notre section départementale du feu SNADGI et était jusqu'à son dernier jour d'activité le secrétaire à l'organisation de notre section.

Partout, dans les CAPL, les CTPD, les CE, réunions de bureau, commissions régionales, dans la rue sous le drapeau de la CGT..., il a fait montre de ses qualités humaines pour toujours défendre les intérêts des agents avec un savant mélange de sérieux et d'humour.

Pierre, c'est très sincèrement que les camarades de la section CGT Finances Publiques de Seine et Marne te remerciant des bons moments que tu nous as offerts et te souhaitent une longue, belle et douce retraite bien méritée...

HERVE, notre camarade

Notre camarade Hervé PARAN s'est donné la mort en ce mois d'avril 2011.

Hervé était géomètre en poste à Coulommiers et faisait partie de notre section depuis des années. Il avait été membre de notre CE en 2008.

L'enterrement a eu lieu le vendredi 29 avril 2011 à Champs sur Marne. Nous étions, aux côtés de sa famille, une vingtaine de camarades et collègues présents, pour lui rendre un dernier hommage.

Hervé venait d'avoir 42 ans. Il laisse derrière lui ces 2 enfants Baptiste et Florent (6 et 12 ans).

Nous avons procédé à une collecte dont le fruit sera remis à Baptiste et Florent.

Les mots restent vains, mais nous tenions, par ces quelques phrases, à faire part de toute la sympathie et amitié que nous avons pour lui.



BULLETIN DE CONTACT OU D'ADHESION

J'adhère à la CGT (1)

Je souhaite recevoir les informations de la CGT (1)

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Tel : Adresse électronique :

Date : Signature :

(1) rayer la mention inutile

A remettre à un(e) correspondant(e) de la CGT sur votre site